

Conseil Municipal

22 mars 2026

PROCÈS VERBAL



SAINT-YRIEIX
NOUVELLE-AQUITAINE



Ville de Saint-Yrieix
45, boulevard de l'Hôtel de Ville
87500 Saint-Yrieix
www.saint-yrieix.fr

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à 10h30 - à l'issue des élections municipales du quinze mars deux mille vingt-six - le conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué par Laurent GORYL, Maire sortant, s'est réuni exceptionnellement salle des Congrès, rue du Colonel du Garreau de la Méchenie, pour la séance d'installation de la nouvelle assemblée.

Effectif légal : 29

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présents : 29

Représenté : 0

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2026

PRÉSENTS : Laurent GORYL, Agnès TERREFOND, Pascal GAUTHIER, Sandrine FUSADE, Patrick DARY, Aurore-Alexandra CASTELLACCI, Jean-Claude DUPUY, Stéphanie TOESCA, Frédéric DUPRON, Catherine L'OFFICIAL, Edmond LAGORCE, Valérie Isabelle BONIN, Christophe BREUIL, Christiane CELERIER, Jean-Philippe FREMONT, Isabelle LAVALLEY, Jean-Baptiste FARGEAS, Suzy LHIDO BOISSERIE, Michel GUILHOT, Marie ROUGERIE, Nicolas PECOUT, Nathalie BAUDEL, Alain BLONDY, Coralie MASCRET, Pascal DESSON, Sandra CHOISNET, Yoan MASSIAS, Sophie CHAUNU, Patrick JARRY, conseillers municipaux.

Ordre du jour

I – Election du Maire

II – Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

III – Election des Adjoints au Maire

IV – Lecture de la Charte de l'élu local

V – Délégations accordées au Maire par le conseil municipal

Monsieur GORYL, Maire sortant, salue et remercie de leur présence ses collègues élu(e)s, la représentante de la presse locale, les agents municipaux et le public venu nombreux.

Il cède sa place à Madame CÉLÉRIER, doyenne d'âge de l'assemblée, qui prend la présidence le temps de l'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire.

Madame CÉLÉRIER se dit très honorée et très fière d'occuper cette fonction.

Comme pour toute séance du conseil municipal, il y a lieu de nommer un ou une secrétaire de séance qui fera également office de secrétaire pour les élections prévues à l'ordre du jour. Madame CÉLÉRIER propose Madame CASTELLACCI, benjamine de l'assemblée, pour remplir cette mission. L'ensemble des élus approuvent à l'unanimité.

Avant de procéder à l'élection du Maire, elle fait l'appel afin de vérifier que le quorum est atteint. Tou(te)s les élu(e)s sont présent(e)s.

I – ÉLECTION DU MAIRE / délibération n°28/2026

**Code général des collectivités territoriales
Articles L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-15**

Sous la conduite de la doyenne d'âge

Madame CÉLÉRIER indique que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La présidente de l'assemblée demande s'il y a des candidats.

Seul, Monsieur GORYL se déclare candidat.

Madame CÉLÉRIER propose que Madame TERREFOND et Monsieur GAUTHIER occupent les fonctions d'assesseurs. L'assemblée approuve.

Pendant la distribution des bulletins et des enveloppes, elle précise que chacun doit inscrire le nom et le prénom de la personne pour laquelle il souhaite voter.

Les deux assesseurs procèdent au dépouillement, la secrétaire de séance décomptant les voix.

Il est comptabilisé 29 enveloppes dans l'urne.

Le dépouillement fait ressortir 28 bulletins portant le nom de « Laurent GORYL » et un bulletin blanc.

Madame CÉLÉRIER proclame Monsieur GORYL élu Maire à l'unanimité.

L'ensemble des personnes présentes dans la salle applaudissent.

Avant de lui remettre l'écharpe et l'insigne qui correspondent à sa fonction, elle le félicite et dit lui apporter tout son soutien. Elle lui cède ensuite la présidence de l'assemblée.

Retranscription de l'intervention de Monsieur le Maire :

« Chers Collègues,

Je vous remercie de la confiance que vous venez de m'accorder pour ce poste de Maire que je vais essayer d'occuper avec détermination, passion, disponibilité et humilité comme je l'ai fait par le passé.

Dans un premier temps, je voulais revenir sur les résultats des élections de la semaine dernière. Pour vous donner une anecdote, j'ai l'autre jour croisé une dame qui m'a dit que j'étais un Maire intérimaire. Je lui ai dit non, j'ai été élu par le conseil municipal mais j'ai bien compris ce qu'elle voulait dire. Je crois que l'élection de la semaine dernière – et c'est pour ça que je voulais y revenir brièvement, je ne l'ai pas fait le soir des résultats parce que d'abord il y avait le droit de réserve et puis il fallait un peu analyser - elle nous a conféré une légitimité démocratique. Je m'étais fixé dans ma tête trois objectifs difficiles puisqu'il n'y a qu'une liste, même si on peut le regretter : la participation, je sais que beaucoup de gens les regardent les blancs et les nuls, et le nombre de voix obtenues. Je ne ferai pas de comparaison avec 2020 qui était une année tronquée par le Covid, ni avec 2008 où Daniel BOISSERIE avait obtenu un résultat remarquable avec plus de 3 500 voix ; c'était une autre époque. Je ferai juste une comparaison avec 2014. La participation de 56,8 % a été tout à fait correcte avec la moyenne nationale. Pour voir qu'il n'y avait qu'une liste, c'est une participation convenable, ce qui montre, et je l'ai dit dimanche dernier, le civisme des Arédiens. Quant aux blancs et nuls, évidemment, quand il n'y a qu'une liste, les gens s'expriment et je trouve ça tout à fait normal. Il y en a eu 648 contre 1 175 en 2014, soit 527 de moins. C'est un résultat plutôt encourageant. Mais le plus important n'est pas là. Le plus important, c'est le nombre d'Arédiens qui ont voté pour nous : 2 427, c'est-à-dire 45% des Arédiens, le même score qu'en 2014, ce qui est pour moi, pour nous, plutôt rassurant et qui conforte l'idée que même s'il y avait eu des adversaires, leur parcours aurait été extrêmement difficile. Ce résultat doit nous encourager mais nous met aussi un peu de pression et de fortes responsabilités. J'ai aussi – je terminerai là-dessus – observé et apprécié la mobilisation. C'est toujours difficile quand il n'y a qu'une liste - finalement le résultat est connu d'avance – de mobiliser la population. La réunion publique a été un succès avec une salle pleine. Le soir des résultats la semaine dernière, le journaliste du Populaire qui était là m'a fait la confidence qu'il était extrêmement surpris de voir autant de monde et que la Direction du Populaire avait hésité à l'envoyer car il n'y avait pas d'enjeu. Il a dit que finalement c'est la soirée de dépouillement dans le sud de la Haute-Vienne où il y a le plus de monde. Ça fait plaisir de voir des gens heureux. On a partagé un moment de convivialité. Pour nous, c'est vraiment rassurant.

Certains élus avaient annoncé dès 2020 qu'ils ne repartiraient pas. J'en ai pris acte. Il y avait aussi la nécessité de renouveler. Je le dis, je le redis publiquement, j'assume l'entière responsabilité de la composition de la liste, même si j'ai écouté les avis à droite et à gauche, c'est moi qui ai décidé. Je suis très content de la composition de cette liste. Le résultat m'a plutôt donné raison.

J'ai bien conscience, même si je suis quelqu'un de nature optimiste, comme je dis souvent à mes élèves que le Président des Etats Unis ne nous facilite pas la tâche, que ce qui est en train de se passer au niveau mondial, au niveau économique, au niveau géopolitique, va forcément peser sur le prix des matières premières et de l'énergie comme on l'a connu avec la guerre en Ukraine. Je crois que nous avons bien fait de faire un programme ambitieux mais raisonnable. Il ne faut pas promettre la lune parce qu'il faudra tenir compte des difficultés de l'Etat et des collectivités locales qui nous financent beaucoup. Il faudra être à la fois raisonnable, pragmatique mais ambitieux.

Cependant, depuis trente ans, la ville gérée par Daniel BOISSERIE est en excellente situation. Nous bénéficions de finances saines, d'un endettement extrêmement faible, l'un des plus faibles des villes de notre strate, d'une ville dynamique, d'une activité économique soutenue avec des entreprises qui continuent à investir, d'un cadre de vie préservé et d'un patrimoine architectural mis en valeur.

Je voudrais également revenir sur ce qui s'est fait sur ce mandat, sur la transmission qui a été faite entre Daniel et moi-même, transmission réussie qui s'est faite dans la sérénité et dans un consensus total de toute l'équipe. Vous pourrez observer que ça n'a pas été le cas partout. Je crois que cette transmission réussie, d'abord elle rassure les Arédiens parce que c'est la stabilité qui fait qu'une commune prospère et progresse, et je crois qu'elle est essentielle.

J'ai une pensée sincère et émue pour toutes celles et tous ceux qui ont décidé de ne pas repartir et qui ont durablement marqué la vie de notre cité. Des figures politiques emblématiques s'arrêtent et j'ai tout à fait conscience des sentiments partagés qu'elles doivent ressentir : à la fois le sentiment d'avoir parfaitement œuvré pour la collectivité et d'être fières de ce qu'elles ont fait, mais aussi de la nostalgie par rapport à une passion qui s'arrête. Je dis simplement que je sais, je ne doute pas, qu'elles vont continuer à œuvrer pour la collectivité, de manière différente sûrement, et je sais que leurs conseils seront toujours les bienvenus. Je vais les citer brièvement, du moins ceux qui sont présents, en espérant n'oublier personne :

✓ Annie (Arnaud), présente depuis 1995 et qui continue toujours ses activités associatives, et Pascale (Brachet), mes deux collègues de dépouillement. J'espère que je pourrai encore compter sur elles ;

✓ Je veux aussi saluer Michèle Roy que tout le monde de la culture regrette, je l'ai bien compris et nous la regrettons tous, mais je crois que Michèle va continuer à aller voir les spectacles avec passion parce que c'est son plaisir et c'est très important ;

✓ Je vais également saluer Pierre, un ami. On est arrivés ensemble en 2008. C'est un ami par l'intermédiaire de sa femme. On a passé toujours d'excellents moments ensemble ;

✓ Bien sûr André (Dubois), infatigable adjoint aux travaux et surtout l'Arédien le plus connu à La Wantzenau et à Bad-Windsheim, qui a toujours œuvré avec passion et dynamisme ;

✓ Monique (Plazzi) : je voudrais souligner son indéfectible soutien qu'elle a eu pour moi. Mais Monique n'a pas tout à fait fini sa carrière politique. Elle a annoncé dès 2020 qu'elle ne se représenterait pas aux élections municipales de 2026 mais elle va encore deux ans au minimum nous accompagner en tant que conseillère départementale et on saura aller la voir pour lui demander quelques subventions. Et je suis sûr qu'on se croiera encore dans quelques assemblées générales où on a formé un duo pendant quinze ans ;

✓ Et puis bien sûr je veux saluer Daniel (Boisserie). Sans lui je ne serais pas là. Je le sais. C'est lui qui est venu me chercher en 2008, c'est lui qui a souhaité finalement que je lui succède avec l'avis de toute l'équipe. J'admire ton audace. Je le dis avec humilité, je n'aurais pas été capable de faire ce qu'il a fait, au niveau notamment architectural, déjà parce que malheureusement je n'ai pas la compétence. Mais je vais quand même le dire - justement ça va être un aiguillon pour moi – je te demanderai sûrement des conseils : je pense au domaine architectural, à la rénovation de la tour du Plô – je n'aurais moi-même jamais imaginé le faire, ni même avoir le courage de le faire du fait de la dangerosité et de la complexité surtout du chantier. Je veux m'appuyer sur cette expérience.

Aujourd'hui notre ville, quand on se promène en Limousin Périgord, elle est jalouée, elle est enviée. On nous dit qu'on a une belle ville dynamique. Il y a quelques Arédiens grincheux mais c'est toujours les cordonniers les plus mal chaussés. C'est le

plus important. Partout où je vais, on parle de Saint-Yrieix de manière élogieuse. Daniel, tu restes Maire honoraire et donc toujours à nos côtés.

C'est vraiment beaucoup d'émotion et je vais terminer sur ce sujet en vous disant que votre présence cette année où j'ai été Maire, elle a été pour moi rassurante, très rassurante, protectrice, bienveillante, et je ne vous cache pas que quelques nuits ces jours derniers, je me réveille avec un petit peu d'appréhension parce que je sais que vous n'allez plus être directement à mes côtés et que je vais être en première ligne. Ce n'est pas si facile que ça. Pour autant, nous devons nous tourner vers l'avenir. Ce défi, je ne vais pas le relever seul. Ce défi, nous allons le relever tous ensemble, en essayant de continuer à être réactifs, à être disponibles, en appliquant le programme présenté, en ayant même d'autres opportunités. Je ne vais pas revenir sur le programme parce que je ne veux pas être trop long. Simplement je dis qu'il faut que nous sachions nous appuyer sur la richesse de notre territoire, sur notre tissu économique, agricole, associatif, sur nos services publics. Tout ceci constitue une richesse indéniable pour notre territoire et c'est à nous de mettre en musique et d'aider ces acteurs.

Nous allons continuer à travailler avec la Communauté de communes. La mutualisation des moyens, la bonne entente entre ces deux entités est essentielle et j'apporterai, nous apporterons bien sûr notre soutien à la candidature de Patrick (Dary).

Nous avons également je vous le dis chers collègues - certains sont présents ici - la chance d'avoir un personnel municipal remarquable. Je les sens imprégnés par cette mission de service public, par cette volonté de bien faire, de bien servir la collectivité. Ça avait été initié par Suzy (Lhido) quand elle était DGS. Ça continue avec Virginie (Blondy), avec son professionnalisme, sa rigueur aussi, son sens du devoir et c'est vrai que c'est important pour nous parce que nous impulsions des choses et derrière il y a des personnels qui réalisent ce que nous demandons et ce n'est pas le cas dans toutes les collectivités et nous pouvons vraiment nous appuyer, nous avons beaucoup de chance, je peux vous rassurer, notamment pour les nouveaux, de compter sur eux.

J'ai presque fini.

Ma volonté, chers collègues, c'est de vous impliquer, c'est de vous permettre de vous sentir utiles. Dans quelques secondes, nous allons voter pour les adjoints. Nous nous sommes réunis, nous avons aussi communiqué - pour ceux qui étaient en distanciel - par les réseaux, et les adjoints ont déjà des missions, des ordres de marche à respecter dans les semaines à venir. Il faut qu'on avance. Nous avons aussi, je le dis au public, la volonté de constituer des groupes de travail sur des sujets précis, histoire d'impliquer tout le monde. Toutes les idées sont les bienvenues et nous ferons fonctionner comme c'était le cas auparavant les commissions.

Je voulais juste, pour terminer, vous dire que j'ai toute confiance en vous pour que nous puissions nous montrer à la hauteur des enjeux de cette nouvelle mandature et œuvrer au quotidien pour le bien-être de nos concitoyens. Ensemble, nous réussirons à poursuivre le développement de notre cité en étant toujours proches des Arédiens.

Merci beaucoup ».

Monsieur le Maire est applaudi par l'ensemble des personnes présentes.

II – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS / délibération n°29/2026

Code général des collectivités territoriales
Article L.2122-2

Rapporteur : Le Maire

Monsieur le Maire propose de fixer à 8 le nombre d'Adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe à 8 le nombre d'adjoints au maire.

III – ÉLECTION DES ADJOINTS / délibération n°30/2026

Code général des collectivités territoriales
Article L.2122-7-2

Rapporteur : Le Maire

Monsieur le Maire indique que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Il s'agit d'une liste « bloquée » qui respecte la parité homme/femme. Après deux tours de scrutin, si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire propose la liste d'adjoints suivante :

1. Pascal GAUTHIER
2. Agnès TERREFOND
3. Jean-Philippe FREMONT
4. Sandrine FUSADE
5. Michel GUILHOT
6. Catherine L'OFFICIAL
7. Patrick JARRY
8. Valérie Isabelle BONIN

Il est procédé à l'élection des adjoints.

Un bureau est constitué avec les deux mêmes assesseurs que pour l'élection du Maire, à savoir Madame TERREFOND et Monsieur GAUTHIER.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ Liste Pascal GAUTHIER :
 - Nombre de bulletins : 29
 - Bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrage exprimé : 29

- ☞ Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Pascal GAUTHIER ;
- ☞ Prennent rang dans l'ordre de cette liste les élus suivants :
 1. Pascal GAUTHIER
 2. Agnès TERREFOND
 3. Jean-Philippe FREMONT
 4. Sandrine FUSADE
 5. Michel GUILHOT
 6. Catherine L'OFFICIAL
 7. Patrick JARRY
 8. Valérie Isabelle BONIN

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Maire souligne que les dispositions législatives lui permettent de désigner par arrêtés des conseillers délégués qui auront des missions spécifiques. Il a la possibilité d'en nommer six. Il le fera après le conseil communautaire – pour qu'il n'y ait pas de cumul de fonctions - et par la suite, en cours de mandat, en fonction des possibilités d'investissement des élu(e)s. Il s'agit d'impliquer le maximum de personnes de la manière la plus démocratique possible.

IV – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

**Code général des collectivités territoriales
Article L.2121-7**

Rapporteur : Le Maire

Monsieur le Maire dit assumer son choix dans la composition de l'assemblée, ayant entièrement confiance en chacune et chacun des membres. Au regard de leur engagement associatif ou professionnel, il pense qu'il n'y aura aucun souci. Mais il est bon de rappeler les principes et les règles que les élus locaux doivent respecter dans l'exercice de leur mandat.

Il donne lecture de la version simplifiée de la Charte de l'élu local qui doit être obligatoirement portée à la connaissance des élus nouvellement installés.

Chaque élu(e) appose sa signature sur le document attestant de la communication de ladite charte.

V – DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL / délibération n°31/2026

**Code général des collectivités territoriales
Article L.2122-22**

Rapporteur : Le Maire

Le conseil municipal peut donner délégation au Maire pour certaines attributions dont la liste figure à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire se doit de les expliquer. Avant de les énumérer, il fait état de l'amateurisme de certains candidats partisans de la démocratie participative et de la consultation des citoyens sur tout. Il s'agit pour lui de démagogie populiste.

Il soumet à l'assemblée les attributions présentées succinctement ci-après :

- 1°) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales ; le maire a le droit de place et le droit de louer un certain nombre de biens ;
- 2°) fixer, dans la limite unitaire de 500 € (...) les tarifs municipaux pour services rendus ou en cas de situation ponctuelle imprévisible les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics (...) et des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- 3°) procéder, dans la limite de 2 millions d'euros par an, à la réalisation d'emprunts ;
- 4°) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (...)
- 5°) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6°) passer les contrats d'assurance (...)
- 7°) créer, modifier ou supprimer les régies comptables (...)
- 8°) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9°) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10°) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 11°) fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12°) fixer (...) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 13°) décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14°) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 16°) intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle (...)
- 17°) régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, exceptés les accidents entraînant des dommages corporels ;
- 18°) donner (...) l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19°) signer la convention (...) sur les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention (...) précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20°) réaliser des lignes de trésorerie (...)

- 21°) exercer ou déléguer (...) le droit de préemption (...) dans le cas où la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix, titulaire du droit de préemption, le délègue au Maire ;
- 24°) autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 26°) demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions (...)
- 27°) procéder, pour tout projet communal et pour tout type de dossier d'urbanisme (...) au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation, à la réhabilitation, à la rénovation ou à la construction des biens municipaux ;
- 28°) exercer, au nom de la commune, le droit prévu (...) pour la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 29°) ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;
- 31°) autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais (...)

Monsieur le Maire ajoute que la loi lui permet de déléguer certaines de ces attributions à des adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ☞ **que les décisions prises par le Maire en application de la présente délibération puissent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par subdélégation du maire dans les conditions fixées par l'article L 2122-18 du CGCT ;**
- ☞ **que les subdélégations consenties par le Maire dans les matières faisant l'objet de la présente délégation seront maintenues en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, en application de l'article L2122-17 du CGCT.**

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire indique aux élu(e)s qu'il est de tradition de leur offrir un cadeau au moment de leur installation. Ainsi, chacune et chacun pourra récupérer le sien à l'issue de la réunion. Une photo de groupe est également prévue. Pendant ce temps, il invite le public à profiter d'un pot de l'amitié. Les membres du conseil municipal se joindront aux personnes présentes à l'issue de la prise de photographie pour échanger. Monsieur le Maire parle d'un moment important. Il conclut ainsi :

« Sincèrement, j'ai bien conscience de la chance que j'ai, de la responsabilité que nous avons et on va faire en sorte d'être à la hauteur et de ne pas vous décevoir. Merci beaucoup ».

Applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à 11h20.

*** **

Procès-verbal approuvé à l'unanimité par le conseil municipal en séance du 3 avril 2026.

Aurore-Alexandra CASTELLACCI,
Conseillère municipale
Secrétaire de séance



Laurent GORYL,
Maire de Saint-Yrieix

